



LA LIBRE PENSÉE

FÉDÉRATION NATIONALE

MEMBRE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LIBRE PENSÉE (AILP)

10 et 12, rue des Fossés Saint-Jacques - 75005 PARIS

Courriel : libre.pensee@wanadoo.fr

Derrière un discours où il y avait tout et son contraire : des menées liberticides !

On dit que la politique est un art. Le discours d'**Emmanuel Macron** aux Mureaux le 2 octobre 2020 relève alors du vaudeville. C'est l'art de l'oxymore poussé au maximum.

La mise en scène commençait par un tweet du Président de la République : « *Nous ne tolérerons jamais ceux qui remettent en cause les lois de la République* ». Ah bon ? Alors nous sommes entrés en dictature ? On a le droit en démocratie de remettre en cause les lois, d'en vouloir d'autres, de vouloir les abroger et même, au nom de l'objection de conscience de refuser d'appliquer celles que l'on estime contraires à sa conscience. Le Président de la République avait naguère indiqué que « *ceux qui parlent de dictature n'ont qu'à l'essayer* ». Visiblement, on est en train de le faire.

Le Président de la République a présenté son discours par cette formule : « *Ce qui est en cause, c'est notre capacité de vivre ensemble* ». Allait-il parler de la pauvreté, des SDF, du chômage, de la crise économique, du racisme, de la destruction des services publics, de l'argent-roi ? Tout cela empêche pourtant grandement notre capacité de vivre ensemble, voire de vivre tout court pour beaucoup.

Que nenni, Maraude ! Ce qui nous empêche de vivre ensemble, c'est « *le séparatisme musulman* ». Fallait le trouver ! Tout son discours a été uniquement consacré à l'Islam, c'est un discours de guerre civile pour que les gens s'affrontent entre eux. Sont ainsi désignés à la vindicte populaire les 4 millions de nos concitoyens d'origine arabo-musulmane, coupables de laisser faire le « *radicalisme islamiste* ».

Puis, il a dit : « *Le problème n'est pas la Laïcité* » pour dire ensuite que le Conseil des Ministres déciderait le 9 décembre 2020 (la date anniversaire de la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État) d'un projet de loi pour « *renforcer et consolider la laïcité* ». Si la laïcité n'est pas le problème, pourquoi une loi pour la renforcer ?

Il a revendiqué le droit au blasphème, ce qui est une absurdité. Le blasphème est une donnée religieuse qui ne s'applique qu'aux croyants qui reconnaissent le blasphème comme attentatoire au divin. Le « *droit au blasphème* » cela n'existe pas, par contre malheureusement le délit de blasphème lui est bien réel dans un certain nombre de pays. Ce que doit défendre un démocrate, c'est le droit d'expression absolue et de critique sans limite ; pas celui d'attenter au caractère divin, ce qui n'a aucun sens pour un incroyant.

Il a ensuite péroré sur le nombre d'actes accomplis contre le « *radicalisme islamiste* » : « *212 débits de boissons fermés, 15 lieux de culte fermés, 13 établissements associatifs fermés, 4 écoles fermées* ». Derrière une pancarte intitulée « *La République en actes* », il a ainsi dit que l'État agissait contre le péril islamiste. Mais si tel est le cas, alors pourquoi une nouvelle loi ? Il y a déjà assez de lois de coercition sans en rajouter, il y a déjà tout l'arsenal pour lutter contre « *le radicalisme* » quel qu'il

soit.

Exit la liberté communale ?

Il a indiqué que dans des communes où les Élus accepteraient la présence de ce « *radicalisme* », les préfets se substitueront, grâce à la nouvelle loi, à la Municipalité pour diriger la commune. Les libertés communales ont été fondées par la *Révolution française*, c'est la démocratie communale qui va être mise sous le boisseau liberticide du gouvernement.

Il a indiqué que les entreprises qui étaient déléguées d'une mission de service public devaient contraindre leurs salariés à respecter la laïcité. C'est inventer l'eau chaude. Quand une entreprise, quelle qu'elle soit, a une délégation de service public, ses salariés sont déjà contraints à la neutralité. Il suffit donc d'accorder le label « *délégation de service public* » pour régler le problème. Il est vrai que ce gouvernement, comme tous les gouvernements, a tellement supprimé de services publics qu'il ne doit pas savoir comment faire pour en créer de nouveaux.

En finir avec la liberté d'association

Après les libertés communales ce fut au tour de la liberté d'association d'être menacée : « *Les associations doivent unir et non fracturer la Nation* ». En République, ce n'est pas au gouvernement de dire ce que doivent faire les associations, sinon c'est une remise en cause de la loi de 1901. **Emmanuel Macron** confond visiblement la Nation et le « *corps mystique du Christ* » où chaque partie est un corps intermédiaire, un morceau du tout. Les associations ne sont pas des subsidiaires du gouvernement.

Il a ajouté que les associations, pour recevoir des subventions publiques, devront signer un contrat (*charte de la laïcité*) où elles s'engageront à mettre en œuvre les « *valeurs de la République* ». Et si les associations ne partagent pas ce que pense Emmanuel Macron dans les « *valeurs de la République* », elles seront considérées comme des associations de seconde zone ? Elles devront rembourser les subventions perçues ou/et être dissoutes. Il a reconnu qu'il avait pensé à établir un concordat pour l'Islam (drôle de valeur de la République qu'un concordat !), cela veut dire que dans sa pensée politique « *Qui paie commande* ». C'est vouloir mettre les associations à sa botte par l'utilisation de l'argent public. Curieux démocrate...

Pour que les choses soient bien claires : la Libre Pensée défèrera devant les tribunaux administratifs toutes les décisions créant ces chartes liberticides.

Adieu la liberté de l'enseignement ?

Après les libertés communales et la liberté d'association, il fallait au bulldozer macroniste aller jusqu'au bout. Le Président de la République a annoncé vouloir modifier la grande loi laïque de 1882 qui fonde l'enseignement public en France en respectant la liberté de l'enseignement. Celle-ci repose sur trois piliers : l'enseignement public et la possibilité de l'enseignement privé et parental.

Quitte à supprimer la liberté de l'enseignement, nous suggérons au Chef de l'État d'abroger la **loi Debré** qui finance grassement (sans le commander nullement) l'enseignement privé catholique. Pourquoi supprimer la possibilité de l'enseignement à domicile et pas celle de l'enseignement particulariste et séparatiste de l'Église catholique ?

Pas de liberté religieuse pour les musulmans

Mais cela ne suffit visiblement pas. Après avoir dit qu'il ne voulait plus d'un Islam **DE** France, que ce n'était pas à l'État d'organiser l'Islam, mais qu'il fallait former les imams, Emmanuel Macron a indiqué qu'il contraindrait les associations musulmanes (loi 1901) à devenir des associations culturelles (loi de 1905) par la mise en œuvre d'une pression drastique sur les mosquées.

Il a avoué avoir indiqué aux responsables du **Conseil français du culte musulman** qu'ils devraient se plier à « *sa pression* » pour former les imams et les certifier. L'État n'a pas à organiser l'Islam, mais le Président de la République va dire ce que les mosquées doivent faire ! Et jésuitiquement de déclarer : « *On n'administre pas les consciences* », mais que fait-il d'autre ?

Pour avoir un personnel religieux à sa botte, il a indiqué que des mesures réglementaires seraient prises pour empêcher tout changement de direction des mosquées contre de futurs « *putschs* » électoraux. Est-ce donc dans des démocraties qu'on fabrique les résultats des élections ?

C'est le retour du *Statut de l'indigénat* de sinistre mémoire en Algérie. Les musulmans n'auront pas droit, comme pour les autres cultes, à bénéficier de la liberté religieuse.

Par ailleurs, le discours du Président de la République s'apparente à un couteau sans lame qui n'aurait pas de poignée. Les financements étrangers seront toujours permis, mais « *contrôlés* » et l'Islam consulaire sera supprimé. Il faut être d'une grande naïveté pour penser un seul instant que les gouvernements Marocain, Algérien et Turc vont renoncer à contrôler, par le biais de la religion, leurs concitoyens en France. Sans compter aussi les menées diplomatico-financières de l'Arabie Saoudite, qui poursuit ses propres objectifs de mainmise sur l'Islam.

C'est bien à un discours liberticide et de guerre civile qu'on a assisté aux Mureaux le 2 octobre 2020

Revenir à la démocratie et à la République, c'est mettre en œuvre ce que disaient les grands penseurs des *Lumières*. **Thomas Paine** pouvaient ainsi écrire : « *La société est le produit de nos besoins, et le gouvernement celui de nos perversités. La première favorise notre bonheur **positivement** en unissant nos affections, le second **négativement** en restreignant nos vices. La société encourage les relations et les échanges réciproques, le gouvernement crée des distinctions et des séparations de classe. La société protège, l'État punit.* » C'est ce qui faisait dire à **Thomas Jefferson** : « *Le meilleur gouvernement est celui qui gouverne le moins* ».

Ensemble, défendons les libertés, toutes les libertés !

Paris, le 3 octobre 2020